

CONTRAT DE VILLE COEUR D'HELENAE 2015-2022

APPEL À PROJETS 2020

I- RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE CADRAGE GÉNÉRAL

Issue de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la politique de la Ville est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Un Contrat-cadre du contrat de ville a été signé le 02 novembre 2015, élaboré grâce à la mobilisation d'un large partenariat (État, Ville d'Elne, communauté de communes des Albères de la Côte Vermeille et de l'Illibérès, Conseil régional, Conseil général, Chambres consulaires, Bailleurs sociaux, CAF, Pôle Emploi...).

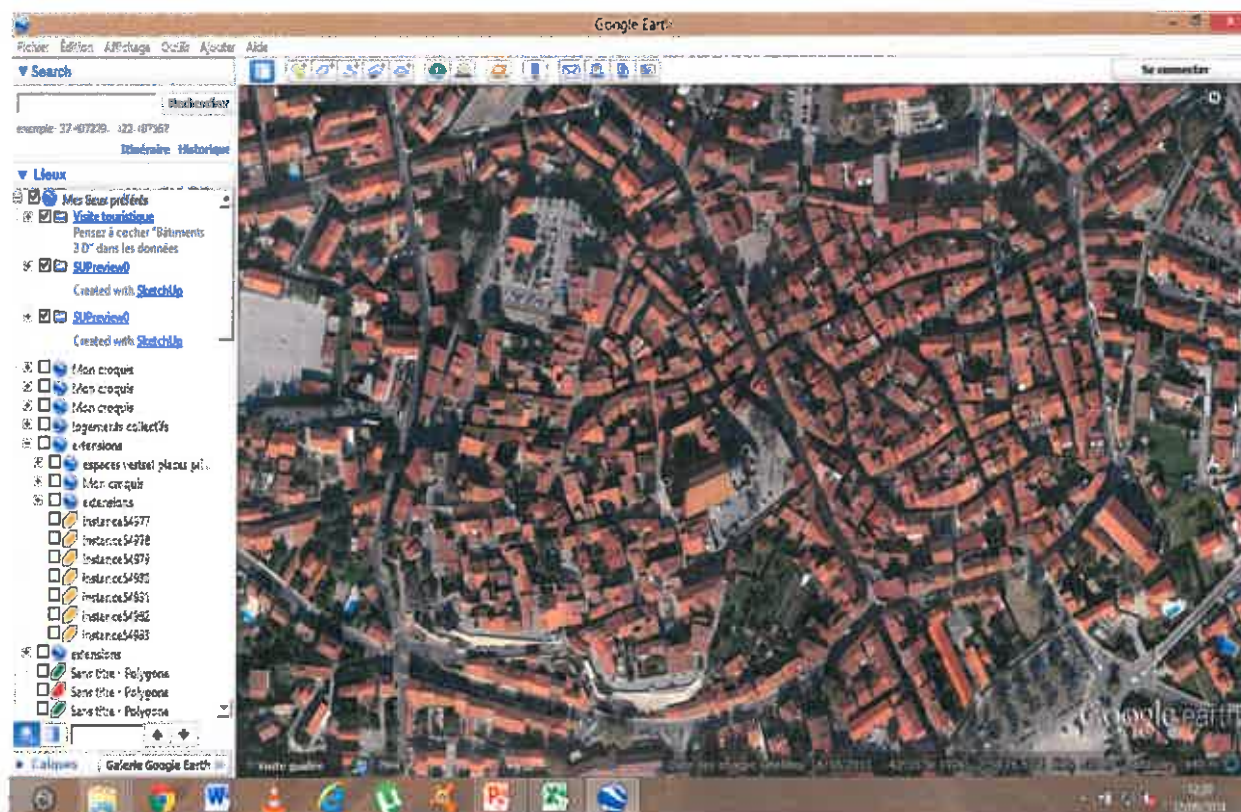
Ce contrat cadre (**disponible sur le site de la ville et de la préfecture**) définit les axes stratégiques et les orientations opérationnelles pour les principales thématiques (développement économique/emploi, cohésion sociale, cadre de vie/rénovation urbaine), les priorités transversales (égalité et lutte contre les discriminations, jeunesse, attractivité et cohésion sociale, participation des habitants) et leurs déclinaisons sur le quartier prioritaire.

Il est complété d'une annexe relative au plan de prévention contre la radicalisation.

Le conseil citoyen a été mis en place dans le quartier prioritaire d'Elne. Sa participation à la mise en œuvre du contrat de ville est un principe essentiel de la politique de la ville devant guider la déclinaison territoriale du contrat.

En 2019, le contrat de ville prolongé jusqu'en 2022 a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Cette rénovation du contrat de ville a donné lieu à un protocole d'engagements réciproques et renforcés entre les partenaires qui sera annexé au contrat de ville.

Carte : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville



II- L'APPEL À PROJETS 2020

1 – L'appel à projet concourt à la réalisation des objectifs du contrat de ville, prolongé jusqu'en 2022 :

- Les projets doivent s'inscrire dans le cadre des **AXES STRATÉGIQUES** (*le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale, l'habitat et le cadre de vie*) définis au Contrat cadre et détaillés en annexe I du présent appel à projet.
- Les projets doivent tout autant s'inscrire dans les **PRIORITÉS TRANSVERSALES** (*égalité et lutte contre les discriminations, jeunesse, attractivité et cohésion sociale, participation des habitants*) définis au Contrat cadre et favoriser le **vivre ensemble en contribuant à promouvoir les valeurs républicaines, l'engagement citoyen, la tolérance, le respect mutuel.**
- Les cosignataires du contrat de ville soutiendront les projets répondant, par ailleurs, aux exigences suivantes :
 - ✓ s'adresser aux habitants du quartier prioritaire,
 - ✓ s'inscrire en priorité dans les orientations thématiques et territoriales retenues dans le contrat cadre,
 - ✓ Identifier précisément les besoins auxquels l'action vient répondre et la compétence du porteur de projet pour y répondre,
 - ✓ préciser les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus dans le délai d'un an maximum,
 - ✓ produire une évaluation précisant les résultats qualitatifs et quantitatifs de l'action (obligatoire pour les actions dont est demandée la reconduction),
 - ✓ apporter une plus-value par rapport à la mobilisation du droit commun.
- Les projets innovants, permettant d'associer les habitants à la conception de l'action ainsi que ceux qui démontreront leur impact positif sur le développement durable feront l'objet d'une attention particulière.
- Enfin, comme en 2019, les porteurs de projet s'engagent à signer la « Charte de partage des valeurs républicaines » annexée au dossier de demande de subvention.

Tous les dossiers seront examinés avec une attention particulière au regard de leur impact en matière d'égalité femmes - hommes (conception du projet, conduite de l'action, objectifs, bénéficiaires, ...).

2 - S'ajuster aux enjeux prioritaires en 2020 :

L'évaluation à mi-parcours a mis en avant certains besoins du quartier permettant de les prioriser. De ce fait, l'appel à projet 2020 sera l'occasion pour les partenaires du contrat de Ville, de soutenir en priorité les actions qui répondront aux objectifs suivants :

Priorités pour l'ensemble du quartier :

- ❖ Réussite éducative = s'appuyer sur l'expérience du *Programme de Réussite Éducative*.
- ❖ Emploi et formations = *accompagner les entreprises pour développer l'offre d'insertion, l'alternance, l'apprentissage. Élever le niveau de qualification et adapter les compétences des demandeurs d'emploi aux besoins du marché du travail.*
- ❖ Sécurité et prévention de la délinquance = *développer des actions en faveur de la prévention et de la lutte contre la radicalisation, lutter contre les conflits et les violences faites aux femmes. Faire de la prévention en milieu scolaire.*
- ❖ Gestion de l'espace public = *réparer l'habitat en souffrance et diversifier les propositions de logements.*
- ❖ Santé = renforcer *les actions existante et mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale.*
- ❖ Accès aux droits et aux démarches = *développer la maîtrise de la langue française et lutter contre l'illettrisme, rappeler les principes fondamentaux des valeurs de la République.*
- ❖ Culture = *encourager le développement de l'offre culturelle et artistique afin de développer la mixité sociale et les possibilités d'épanouissement de l'ensemble des publics, notamment en milieu scolaire.*

Priorités territoriales :

Priorités territoriales	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
	✓ Emploi et formations = <i>accompagner les entreprises pour développer l'offre d'insertion, l'alternance, l'apprentissage . Elever le niveau de qualification et adapter les compétences des demandeurs d'emploi aux besoins du marché du travail.</i>	✓ Sécurité et prévention de la délinquance = <i>développer des actions en faveur de la prévention et de la lutte contre la radicalisation, lutter contre les conflits et les violences faites aux femmes. Faire de la prévention en milieu scolaire.</i>	✓ Gestion de l'espace public = <i>réparer l'habitat en souffrance et diversifier les propositions de logements.</i>

III- MODALITÉS PRATIQUES DE DÉPÔT DES DEMANDES

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) assure la fonction de guichet unique pour les porteurs de projets, et assure l'envoi du dossier de demande de subvention aux différents financeurs sollicités.

Toute demande de subvention doit être déposée UNIQUEMENT EN LIGNE sur le portail DAUPHIN du CGET (cget.gouv.fr/aides-et-subventions/subventions-politique-de-la-ville/portail-Dauphin).

Vous trouverez, sur le site du CGET, une notice et un guide de saisie en ligne de vos demandes de subvention.

IMPORTANT :

- Dans la rubrique « zone géographique – localisation », il est impératif de citer **le(s) quartier(s) prioritaire(s) concerné(s)**.

- Dans le budget prévisionnel de l'action, il est impératif de saisir le montant de votre demande de subvention au CGET sur la ligne « **66-Etat-politique-ville** ».

Le compte rendu financier et qualitatif définitif de l'année 2019 doit être complété sur le portail Dauphin du CGET à compter du 1^{er} mars 2020, date d'ouverture du module de justification d'action.

Toutefois, lors du dépôt de la demande de subvention, un exemplaire signé devra être transmis à la DDCS par voie électronique uniquement. En cas d'action inachevée au moment du dépôt de la nouvelle demande, c'est un compte-rendu provisoire qui sera envoyé à la DDCS.

→ Les demandes de financement au Département doivent être déposées sur le portail dédié aux associations (www.pass66/1033-demander-une-subvention.htm).

→ Les demandes de financement à la Région devront être adressées par courrier à Madame la Présidente du Conseil régional (Hôtel de Région Montpellier, DATRM/Service politique de la ville, 201 avenue de la Pompignane, 34 064 Montpellier cedex 02) et comprendre à minima un courrier de sollicitation, le Cerfa ainsi qu'un RIB.

► **Les reconductions d'actions présentées sans les bilans qualitatifs et quantitatifs définitifs ou provisoires ne seront pas examinées**

IV- CALENDRIER PRÉVISIONNEL APPEL A PROJETS 2020

- **23 DECEMBRE 2019** : LANCEMENT DE L'APPEL À PROJET
- **06 MARS 2020** : DATE LIMITE DE SAISIE DES DOSSIERS
- **FIN MARS 2020** : COMMISSION PARTENARIALE D'ETUDE DES DOSSIERS

V- LISTE DES CORRESPONDANTS TECHNIQUES

INSTITUTION / NOM PRENOM	MAIL	TELEPHONE
Déléguée du Préfet / MME SUCH-SMEETS Martine MME ESCOBAR Corinne	martine.such-smeets@pyrenees-orientales.gouv.fr corinne.escobar@pyrenees-orientales.gouv.fr	04.68.51.66.34
DDCS / MME BENET Danielle MME CHIVALIER Véronique MME TOLOSA Martine	danielle.benet@pyrenees-orientales.gouv.fr veronique.chivalier@pyrenees-orientales.gouv.fr martine.tolosa@pyrenees-orientales.gouv.fr	04.68.35.72.12 04.68.35.72.13
DRAC / CASTEL Silvy	silvy.castel@culture.gouv.fr	06.19.81.92.23
DIRECCTE / Angèle MADZAR	angele.madzar@direccte.gouv.fr	04.11.64.30.45
Ville d'Elné/ MME CORBEC Céline MME BARRERE-GOYARD Laure	celinecorbec@ville-elné.com laurebarrere@ville-elné.com	04.68.37.88.14 04.68.37.42.87
Communauté de communes des Albères de la Côte Vermeille et de l'Illobérès	mathilde.puignau@cc-acvi.com esthel.marzo@cc-acvi.com	04.68.81.74.22 04.68.81.63.77
Conseil Départemental / MME BOHER Héléne	helene.boher@cd66.fr	04.68.82.68.60
CAF 66 / MME IGOUNET-MONTANE Béatrice MME DELSENY Laurence Boîte aux lettres fonctionnelle :	beatrice.montane@caf.fr pascale.delseny@caf.fr aides-partenaires-caf66@caf.fr	Site Internet: www.partenaires-caf66.fr
Education Nationale / IEN: Mme BEKHIRA Kheira	kheira.bekhira@ac-montpellier.fr	
Conseil Régional / M.FREYBURGER Sébastien	sebastien.freyburger@laregion.fr	04.67.22.81.61

VI- AXES STRATEGIQUES DU CONTRAT CADRE

Développement économique

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	FICHES ACTIONS	INTITULE DES ACTIONS
I. Accompagner les parcours professionnels	I - 1 Lever les freins à l'emploi I - 2 Apporter une réponse adaptée aux parcours I - 3 Renforcer la coordination des acteurs de l'emploi	I - 1-2-3/1 I - 1-2-3/2	Apporter une réponse adaptée en termes de formation et de gestion des ressources humaines Accompagner les publics vers l'emploi
II. Renforcer le dynamisme économique	II -1 Soutenir l'entrepreneuriat, l'économie sociale et le circuit court et favoriser l'émergence de réseaux professionnels II - 2 Redynamiser la Rue Nationale	II -1/1 II -1/2 II -2/1	L'économie sociale et solidaire vecteur de développement local Création d'un lieu ressource d'appui à l'entrepreneuriat – Maison de projets Redynamiser le cœur de ville
III. Soutenir l'attractivité touristique en valorisant nos atouts patrimoniaux	III -1 Penser une nouvelle stratégie touristique imbriquée dans les atouts communautaires III - 2 Travailler sur une communication modernisée et dynamique en cohérence avec le territoire III - 3 Prôner un office du tourisme moteur de l'attractivité touristique	III -1-2-3/1	Définition d'une nouvelle stratégie touristique

Renouvellement urbain

AXE STRATÉGIQUE	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	FICHES ACTIONS	INTITULE DES ACTIONS
I. Donner un habitat de qualité pour tous	<p>I - 1 Mieux repérer l'habitat problématique</p> <p>I - 2 Mettre en place des actions ciblées en corrélation avec la politique communautaire de l'habitat</p> <p>I - 3 Rénover ou créer des logements adaptés dans le cadre du PLH intercommunal Communautaire</p>	I - 1-2-3/1	Réparer l'habitat en souffrance et diversifier les propositions de logements
II. Lutter contre l'isolement et la carence de lien social	<p>II -1 Redonner des espaces de vie et de partage</p> <p>II - 2 Repenser la mobilité et le stationnement en cœur de ville</p> <p>II - 3 Permettre l'unité du quartier, sa liaison au reste de la ville ainsi qu'au territoire</p>	<p>II -1-2-3/1</p> <p>II -1-2-3/2</p>	<p>Amélioration du cadre de vie et de la mobilité en cœur de ville</p> <p>Marche exploratoire</p>
III. Redynamiser le centre-ville par le biais d'équipements publics moteurs	<p>III -1 Nouvelle stratégie pour le cœur de ville imbriquée dans la stratégie communautaire</p>	<p>III-1/1</p> <p>III-1/2</p>	<p>Équipements publics moteurs – Salle Hélène</p> <p>Équipements publics moteurs – Maison de projets</p>

Cohésion sociale

AXE STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	FICHES ACTIONS	INTITULE DES ACTIONS
I. Agir pour une meilleure réussite éducative	I. Agir pour une meilleure réussite éducative	I - 1 Mieux accompagner les parcours scolaires I - 2 Soutien à la fonction parentale	Veille éducative Favoriser la scolarisation précoce Soutien à la parentalité
II. Favoriser l'accès aux droits, outil d'inclusion sociale	II. Favoriser l'accès aux droits, outil d'inclusion sociale	II - 1 Accès à la santé II - 2 Favoriser la maîtrise de la langue française II - 3 L'accès au Droit des familles II - 4 Accès à la culture	Accès à la santé Atelier socio-linguistique Droit des familles Les rendez-vous des droits Citoyenne Accès à la culture
III. Mener des actions de prévention	III. Mener des actions de prévention	III - 1 Réactiver le CLSPD III - 2 Amplifier la prévention par l'accès au sport des jeunes III - 3 Promouvoir l'engagement des jeunes	Action de prévention La prévention par l'accès au sport Prévention par l'engagement des jeunes

VII- SUIVI DES MESURES DU PLAN DE MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DU QUARTIER PRIORITAIRE

Enjeux/Thématiques	N°	Priorités/Mesures
Logement et cadre de vie	5	Renforcer les outils pour le traitement du bâti dégradé
	8	Accélérer la validation d'un maximum de projets et renforcer les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers : - Espace St Jordi - Plateau des Garaffes - Abords de la Maison de Projets
Emploi	22	Accompagnement des entreprises, des porteurs de projets, des demandeurs d'emploi et soutien aux commerces de proximité.
	23	Créer des clauses sociales pour faciliter le retour à l'emploi des habitants du QPV
Culture	38	Développer l'accès à la culture dans les quartiers prioritaires

VIII- DOMAINES D'INTERVENTIONS ET PRIORITÉ 2020 DES PARTENAIRES DU CONTRAT DE VILLE

	DOMAINE D'INTERVENTION	PRIORITÉS 2020 / CONDITIONS
ÉTAT/P.147/CGET	<ul style="list-style-type: none"> - Agir pour une meilleure réussite éducative - Favoriser l'accès aux droits, outils d'inclusion sociale - Mener des actions de prévention - Accompagner les parcours professionnels - Renforcer le dynamisme économique - Lutter contre l'isolement et la carence de lien social 	<ul style="list-style-type: none"> - Réussite éducative - Emploi, insertion professionnelle - Lutte contre les discriminations/Égalité femmes-hommes - Actions sportives à vocation d'inclusion sociale <p><i>La subvention demandée ne peut couvrir que les frais directement liés à la réalisation de l'action ; et donc ne finance pas la masse salariale ni le fonctionnement courant de la structure.</i></p> <p><i>Public : 60 % des personnes impactées issues du quartier prioritaire.</i></p> <p><i>L'action peut être faite sur le quartier ou en dehors du quartier.</i></p>
COMMUNE ELNE	La commune intervient sur toutes les thématiques du contrat de ville.	La commune souhaite encourager les actions du pilier cohésion sociale ainsi que les initiatives en lien avec l'économie sociale et solidaire.
COMMUNAUTE DE COMMUNES ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS	<p>Politique du logement et du cadre de vie</p> <p>Actions de développement économique</p> <p>Organisation et ou coordination des loisirs éducatifs pour les 6-18 ans</p> <p>Accueil des enfants de moins de 6 ans</p> <p>Soutien aux associations dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville</p>	<p>Gestion et suivi de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).</p> <p>Lancement de la révision du Programme Local de l'Habitat (PLH).</p> <p>Lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Intercommunale (OPAH).</p> <p>Élaboration, animation et suivi du Plan Partenarial de Gestion (PPG) de la demande de logement et d'information du demandeur.</p> <p>Création d'un pôle entrepreneurial communautaire.</p> <p>Cofinancement de la maison de projet incluse dans le quartier prioritaire et partenariat au titre du développement économique.</p> <p>Mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale en partenariat avec la CAF.</p> <p>Offre de services équilibrée sur le territoire communautaire (ALSH maternel, Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants, Gestion des Relais d'Assistances</p>

<p>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</p>	<p>Au-delà du soutien spécifique aux associations dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville, le Département activera prioritairement tous ses dispositifs de droit commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'actions collectives à destination des parents • Actions d'insertion et subventions aux structures d'insertion • Subventions aux associations menant une action sur le QPV • Soutien aux actions liées à la prévention de la perte d'autonomie 	<p>Maternelles). Projet global d'intérêt communautaire (ALSH élémentaire, Accueils de loisirs adolescents, Points d'information Jeunesse).</p> <p>Sur le pilier cohésion sociale : Accueil social des habitants d'Elne à l'antenne de la MSP d'Argelès</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil spécifique parents/jeunes enfants (0-6ans) dans les locaux de la PMI • Accès aux droits • Accès aux prestations d'aide sociale (APA, PCH, RSA, ASE, ASU,....) <p>Sur le pilier cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les discriminations Femmes-Hommes • Lutte contre les violences intra-familiales • Lutte contre la précarité énergétique • Lutte contre la fracture numérique
<p>CAF 66</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Petite Enfance (0 - 3 ans) • Enfance (6 - 11 ans) • Jeunesse (12- 25 ans) • Soutien à la fonction parentale • Logement (indécence – impayés de loyers) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement équilibré de l'offre de garde des 0-3 ans en accueil collectif et accueil individuel • Développement qualitatif des Alsh : actions sur l'autonomie, la citoyenneté, le vivre ensemble • Développement des dispositifs et actions en lien avec l'autonomie, la citoyenneté, le vivre ensemble • Renforcement de la présence éducative sur Internet : mise en œuvre du dispositif « Promeneurs du net » • Développement des services : Lieux d'accueil enfants parents (Laep), Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas) et développement des actions de soutien à la parentalité réalisées par les structures (Eaje, Ram, Alsh, référents familles des centres sociaux) ou par des associations. • Développement d'actions de soutien à l'attention de parents d'adolescents • Poursuite de la mise en œuvre des actions de lutte contre l'indécence et de prévention

	<ul style="list-style-type: none"> • Animation de la vie sociale (centre sociaux, vivre ensemble solidarité lien social...) 	<p>des impayés de loyer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'actions visant à l'inclusion numérique des usagers de la Caf • Réalisation d'actions portant sur la laïcité
<p>RÉGION OCCITANIE</p>	<p>La Région mobilisera les dispositifs et moyens financiers de droit commun, ainsi que le dispositif spécifique Politique de la Ville qui a été adopté lors de la Commission Permanente du 13 octobre 2017. Les objectifs de la Région sont de concourir à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés et à assurer une plus forte équité territoriale, notamment dans les domaines de l'emploi, la formation professionnelle, du développement économique, de l'insertion par la culture et par le sport...</p>	<p>Les projets retenus par le dispositif régional en faveur de la Ville interviendront en faveur majoritairement des habitants des quartiers prioritaires en les impliquant autour de l'action. Ils revêtiront un caractère à la fois structurant (échelle d'intervention large et en complémentarité avec l'offre existante) et innovant. Et ils s'inscriront dans un cadre partenarial large avec la mobilisation des partenaires locaux.</p> <p>Ces politiques régionales peuvent être sollicitées par les acteurs des territoires en contrat de ville, sous réserve d'éligibilité des dossiers aux programmes régionaux et sous réserve d'adresser une copie par courrier de la demande de subvention (Courrier de sollicitation + CERFA) à l'attention de la Présidente de Région à l'adresse suivante : Hôtel de Région, Service politique de la ville, 201 avenue de la Pompignane, 34064 Montpellier Cedex 02.</p>

